

**ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
DÉPOSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC**

**PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE PAR LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY
DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-
DE-LESSARD**

**RÉPONSES AUX QUESTIONS
DOCUMENT 2**

RÉFÉRENCE BPR : ML18-3-13

**BPR Groupe-conseil
4655, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1P 2J7**

En collaboration avec :

**Consultants Enviroconseil inc.
3930, boul. Hamel Ouest
Québec (Québec) G1P 2J2**

22 novembre 2004

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
DÉPOSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC

PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY DANS LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DOCUMENT 2**

Présenté par :

**Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM)**
156, 5^{ième} Avenue
L'Islet (Québec) G0R 2C0

Préparé par :



BPR Groupe-conseil
4655, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1P 2J7

Téléphone : (418) 871-8151
Télécopieur : (418) 871-9625

Projet : ML18-313



Consultants Enviroconseil inc.
3930, boul. Hamel Ouest
Québec (Québec) G1P 2J2

Téléphone : (418) 877-8182
Télécopieur : (418) 877-8846

NOVEMBRE 2004

RIGMRIM

∞	M. Luc Caron	Président
∞	Mme Martine Fortin	Secrétaire-trésorière

BPR Groupe-conseil

∞	M. Jean Gauthier, ing., M.Sc.	Directeur de projet
∞	M. Jean-Yves Drolet, agr., M.Sc.	Chargé de projet
∞	M. Pierre Coulombe, ing., M.Sc.	Eau potable

Consultants Enviroconseil inc.

∞	M. François Bergeron, ing.	Directeur de projet
∞	M. Alain Hébert, ing.	Ingénieur de projet

Yockell et associés

∞	M. Claude Yockell	Acousticien
---	-------------------	-------------

1.	MISE EN SITUATION	1
1.1	QC-2 CONTEXTE RÉGIONAL	1
	1.1.1 Inventaire des infrastructures :	1
1.2	QC-4 PROJETS CONNEXES (SECTION 2.4)	1
2.	DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR	2
2.1	QC-8 MILIEU BIOLOGIQUE (SECTION 3.3)	2
	2.1.1 Faune terrestre	2
	2.1.2 Faune aquatique	2
2.2	QC-9 MILIEU HUMAIN (SECTION 3.4)	4
2.3	QC-38 IMPACT SUR L'AMBIANCE SONORE (SECTION 6.1.6) ET ANNEXE 3	5
2.4	QC-39 IMPACT SUR LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (SECTION 6.3.4)	5

ANNEXE

- Annexe 1 : Étude complémentaire du bruit et nouvelle version des cartes
Annexe 2 : Localisation du ruisseau de la Bouteille

1. MISE EN SITUATION

Ce document est la suite des réponses aux questions, document 1 (BPR octobre 2004) concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny.

1.1 QC-2 CONTEXTE RÉGIONAL

1.1.1 Inventaire des infrastructures :

Voici des informations sur l'entreprise de Peintures récupérées du Québec.

○ Peintures récupérées du Québec :

L'entreprise Peintures récupérées du Québec est située à Drummondville (personne ressource: Julie Laroche (819) 758-5497) et dessert St-Jean-Port-Joli, St-Marcel, St-Pamphile et Ste-Louise. Elle fournit gratuitement à chacune de ces municipalités un bac en métal d'environ 3 m³. Chaque municipalité met à disposition de sa population ce bac à certaines heures et journées de la semaine. Un employé municipal fait le tri de ce qui peut être récupéré et le met dans le bac. Lorsque les bacs sont remplis, Peintures récupérées du Québec fait le tour des quatre municipalités pour venir les chercher. Elle filtre la peinture et la recycle (mise en marché chez Rona par exemple). Il n'y a pas de frais pour les municipalités. Sont seulement facturés les déchets non recyclables (pots vides...), c'est pourquoi les municipalités essaient de faire un tri préalable.

1.2 QC-4 PROJETS CONNEXES (SECTION 2.4)

Concernant la prise d'eau potable localisée à environ 17 kilomètres en aval du point de rejet du lixiviat du lieu d'enfouissement, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) mentionne dans ses commentaires que, considérant l'importance qui doit être accordée à la qualité des sources destinées à l'eau potable, il apparaît essentiel que l'initiateur fasse plus d'efforts pour rechercher et documenter adéquatement des solutions alternatives au rejet dans ce cours d'eau (voir autres commentaires sur les sections 4.1.2.2 et 4.3.7.4 de l'étude d'impact).

Les éléments de réponse à cette question se retrouvent dans les réponses des questions QC-16 et QC-28 du document 1.

2. DESCRIPTION DU MILIEU RÉCEPTEUR

2.1 QC-8 MILIEU BIOLOGIQUE (SECTION 3.3)

2.1.1 Faune terrestre

Faune Québec note que puisque le projet aurait pour effet de modifier de façon permanente le couvert végétal à l'emplacement du site, il aurait été approprié de connaître la nature des peuplements forestiers qui se seraient régénérés en l'absence du projet. Cette information est disponible via la cartographie écoforestière du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) – type écologique – et permettrait de mesurer l'ampleur de l'impact permanent découlant de la réalisation du projet.

La coupe forestière a été effectuée sur une superficie d'environ 50 ha dans le secteur à l'étude. Il s'agit d'une coupe avec protection de la régénération et des sols. Selon les cartes écoforestières du secteur (Ministère des Forêts, direction de la gestion des stocks forestiers, 1992), ces coupes ont affecté des peuplements forestiers dominés par l'épinette (pessière à bouleau, pessière) et le peuplier (peupleraie, peupleraie à épinettes). La superficie totale de coupe est couverte à 65 % par les peuplements dominés par le peuplier. Dans ce contexte, la régénération de la superficie coupée devrait donc être composée majoritairement de peupliers et d'épinettes.

2.1.2 Faune aquatique

L'étude doit également être complétée afin de présenter une description des habitats au point de rejet (sur une distance d'environ 250 mètres en amont et en aval) pour ce cours d'eau (ruisseau de la Bouteille).

Le point de rejet des eaux de ruissellement provenant des fossés de drainage autour du site se situe à environ 180 m au nord-est de la route 285 (voir figure en annexe 2). L'habitat a été caractérisé le long du ruisseau de la Bouteille, à partir de la route 285 jusqu'à une distance d'environ 300 m en amont et d'environ 200 m en aval, jusque dans le bras nord-est de la Rivière Bras d'Apic.

La visite de terrain a été effectuée le 15 novembre 2004. Lors de la visite, le débit a été estimé dans le ponceau sous la route par la mesure de la vitesse et de la section d'écoulement. La largeur du cours d'eau est de 2.5 m, la profondeur est de 4 cm et la vitesse du courant est d'environ 31 cm/sec pour un débit de l'ordre de 31 l/s. Rappelons qu'une mesure de débit fait en juillet 2003 montrait une valeur de 100 l/s.

À partir de la route en remontant le cours d'eau, on retrouve un milieu assez refermé par les aulnes. Le ruisseau n'est pas encaissé : la hauteur entre le niveau de l'eau et le haut du

talus est entre 0.5 et 1 m. Jusqu'à une distance d'environ 65 m de la route, le substrat est composé dans une proportion de 20 à 30 % de galets de 5 à 20 cm et le reste est composé de gravier grossier. On note la présence de mousse sur les roches immergées et non immergées. La largeur du cours d'eau est d'environ 2.5 m et la profondeur est de 10 à 12 cm. La vitesse du courant mesurée dans ce secteur est d'environ 42 cm/sec (voir la photographie 1).



Photographie 1
Ruisseau de la Bouteille

À partir de 65 m en remontant le cours d'eau, l'écoulement est plus lent, la pente du cours d'eau est plus faible et on note la présence de zones d'eau plus calmes. La proportion du substrat occupée par les galets est passée de 30 à 40 % avec la présence de gravier au travers. La mousse est encore abondante sur les roches. Dans les zones plus calmes, la profondeur atteint 25 cm. Le ruisseau est un peu plus large (3.6 m).

À 110 m de la route, il y a division du cours d'eau en multiples canaux. Le ruisseau s'écoule au travers de petits embâcles naturels. Il y a toujours la présence de galets de 5 à 20 cm de diamètre, mais des dépôts de sable remplacent le gravier. Entre 135 et 300 m de la route 285, on retrouve une série de quatre barrages de castor. Ces barrages ont environ 1 m de haut chacun et plusieurs dizaines de mètres de longueur (photographie 2).

La portion du ruisseau située en aval de la route 285 est caractérisée au tout début, à environ 10 m du ponceau, par une zone d'accumulation de gravier qui peut constituer un substrat intéressant pour la fraie du poisson. De ce côté, le ruisseau est plus encaissé et la hauteur du talus est d'environ 2 à 3 m. La largeur du cours d'eau est de 3.8 m et sa profondeur est de 10 à 15 cm. Après la zone d'accumulation de gravier, le substrat est comparable à l'autre portion du ruisseau, c'est-à-dire des galets dans une proportion de 20 à 30 % et du gravier au travers. On note aussi la présence de quelques blocs métriques.

À 60 m de la route 285, il y a une ancienne structure de pont. Par la suite, le ruisseau est moins encaissé et la rive est colonisée par une abondance d'aulnes.



Photographie 2
Barrage de castor

2.2 QC-9 MILIEU HUMAIN (SECTION 3.4)

Veillez présenter une description des habitations présentes : le nombre exact (on en compte 3 ou 4 selon les figures), le type d'habitation et leur utilisation, distance exacte par rapport à l'aire d'enfouissement et de traitement des eaux, la source d'approvisionnement en eau potable, leur position eut égard aux vents dominants, etc.

L'initiateur devra faire la vérification effective de la qualité de l'eau potable des habitations les plus proches du projet, notamment celles localisées dans le sens de l'écoulement des eaux souterraines.

Les habitations les plus proches sont des chalets pour la villégiature 3 saisons qui ne possèdent pas de système d'alimentation en eau potable. D'après ce qui a été observé sur place, certains chalets captent l'eau de pluie pour une utilisation domestique seulement. Les usagers apportent leur eau potable.

2.3 QC-38 IMPACT SUR L'AMBIANCE SONORE (SECTION 6.1.6) ET ANNEXE 3

Veillez préciser l'indice utilisé (section 5.2. de l'annexe 3) pour les relevés actuels et les simulations des niveaux de bruit causés par la circulation dans le village de Saint-Cyrille? Nous sommes d'avis qu'une présentation des résultats de simulation sonore suivant un indice couvrant une période de 24 heures, ainsi que les périodes de jour et de nuit permettrait une meilleure compréhension de l'impact du transport pour les résidents et orienter les mesures d'atténuation le cas échéant.

L'indice utilisé pour l'évaluation du bruit dans le village est le $L_{eq\ 24\ h}$. Des simulations additionnelles ont été réalisées afin d'établir les niveaux sonores $L_{Aeq,12\ h}$ pour les périodes diurnes (7h00 à 19h00) et nocturnes (19h00 à 7h00) avec une répartition horaire de la circulation lourde.

Tel que démontré dans l'analyse complémentaire sur la problématique du bruit présentée à l'annexe 1 de ce document, l'augmentation maximale du niveau de bruit se fera sentir en période diurne pendant les phases combinées de construction et d'opération du site. L'augmentation sera alors de 3,5 dBA $L_{eq\ 12\ h}$ pour le tronçon de la route 285 au sud du village. En période normale d'opération, l'augmentation maximale sera de 1,6 dBA $L_{eq\ 12\ h}$ au nord du village et de 2,4 dBA $L_{eq\ 12\ h}$ au sud par rapport au niveau de bruit actuel.

L'annexe 1 présente également une nouvelle version corrigée des figures 5.3, 5.4 et 5.5 de l'annexe 3 du document principal. En effet, une erreur a été notée sur le nombre de véhicules par jour qui avait été considéré par le modèle dans la version jointe à l'étude d'impact. Le nombre de véhicules utilisé était deux fois trop élevé.

2.4 QC-39 IMPACT SUR LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (SECTION 6.3.4)

Pourriez-vous fournir des statistiques sur les taux d'accidents sur la route 285?

Selon les données obtenues de la direction régionale du Ministère des Transports, on rapporte 7 accidents sur la route 285 entre le 14 août 2000 et le 4 juin 2004. Ils se sont tous produits dans le secteur nord du chemin Lessard dans le Village de Saint-Cyrille. Tous ces accidents sont rapportés être sans grande gravité. Quatre sont imputables à la vitesse et pour les autres, rien de particulier n'a été signalé. Pour les six premiers cas, l'accident s'est produit par temps clair alors que pour le dernier, le temps était pluvieux.

Le tableau suivant résume les principales statistiques compilées à partir de ces accidents.

Tableau 1
Nombre d'accidents enregistré au Ministère des Transports du Québec dans le
secteur du village de Saint-Cyrille-de-Lessard

Date	2000-08-14	2003-07-10	2002-05-01	2002-07-03	2004-06-04	2003-08-01	2002-05-31
Lieu	282 Principale près du ch. Lessard	Près du ch. Lessard	269 Principale près du rang 6	254 Principale près du Ch. Lessard	2 Km au SE du Rang 1	400m au nord du 282 rte principale	233 rte 285 près du ch. Allsire
Heure	1305	1710	2020	1120	1700	2040	800
Gravité	Mat. mineur	Mat. mineur	Mat. majeur	Léger	Léger	Mat. mineur	Mat. mineur
Nombre de véhicules	2	1	2	1	1	1	2
Surf	Sèche	Sèche	Sèche	Sèche	Sèche	Sèche	Mouillé
Temps	Clair	Clair	Clair	Clair	Clair	Clair	Pluvieux
Fact1		excédait la vitesse permise	excédait la vitesse permise	Rien de particulier	Rien de particulier	excédait la vitesse permise	excédait la vitesse permise

Vibration

Il y aurait lieu de déterminer si les vibrations induites par le trafic lourd peuvent constituer un dérangement pour les résidents et, si tel est le cas, déterminer si des mesures d'atténuation seraient nécessaires.

Une enquête sommaire a été effectuée auprès de quelques résidents habitant directement en bordure de la route 285 dans le village de Saint-Cyrille, souvent à des distances de moins de 5 m de la chaussée. Cette enquête a permis de démontrer que les véhicules lourds de même que les véhicules de transport de marchandises produisent des vibrations dans les maisons situées à proximité de la route. L'intensité des vibrations est fonction du type de véhicule, de sa vitesse et de sa charge. Évidemment, cette situation peut devenir problématique pour ces résidents principalement pour la période nocturne.